

# Bachelier en informatique orientation informatique industrielle

<b>HELHa Charleroi</b> 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI		
Tél : +32 (0) 71 41 94 40	Fax : +32 (0) 71 48 92 29	Mail : tech.charleroi@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

II270 ANGLAIS TECHNIQUE 1			
Ancien Code	TEIN2B70II	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XIII2700		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Natacha WYNANT</b> (natacha.wynant@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Ce cours prépare les étudiants à faire des présentations techniques en anglais et à comprendre des textes/vidéos traitant d'informatique industrielle en anglais tout en développant davantage la grammaire présente dans ce type de documents.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'information et de communication adaptés
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.3 Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface entre les collaborateurs, la hiérarchie et/ou les clients)
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- 1.5 Présenter des prototypes de solutions et d'applications techniques
- 1.6 Utiliser une langue étrangère

#### Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets**

- 2.2 Planifier des activités et évaluer la charge et la durée de travail liées à une tâche
- 2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques

#### Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.3 Développer une pensée critique

### Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant devra, par sa connaissance et sa pratique de l'anglais, être capable de :

- Recueillir et transmettre des informations.
- Expliquer et commenter (par écrit et oralement) les documents relevant de son champ d'activités.
- Utiliser du vocabulaire adéquat dans un contexte donné tout en usant d'une grammaire correcte.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEIN2B70IIA      Anglais technique 1

24 h / 2 C

#### Contenu

Le cours développera les compétences détaillées au point 2 à travers :

- L'augmentation des champs lexicaux techniques par l'analyse de textes de contenus spécialisés en anglais.
- L'usage de vocabulaire techniques dans des textes techniques en lien avec la formation et la synthèse écrite de ces travaux.
- Des exercices de compréhension à l'audition (supports audio et vidéo).
- Des exercices d'expression orale et écrite.

#### Démarches d'apprentissage

- Enseignement implicite
- Enseignement explicite
- Exercices faits en classe et à domicile
- Travail individuel/collectif
- usage de pistes audio et de vidéo

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Des exercices supplémentaires sont disponibles auprès de l'enseignant pour tout étudiant.e qui voudrait en bénéficier.

Chaque travail pertinent, rendu à temps sous le bon format et donc évalué sera corrigé et l'étudiant.e pourra avoir accès aux commentaires s'appliquant à son texte.

#### Sources et références

- Chaque source utilisée est mentionnée directement dans le syllabus en regard de l'activité concernée. P.ex: la série "grammar in use" des éditions Cambridge, la série des "technical English" aux éditions Pearson etc.
- La bibliothèque de l'école dispose d'ouvrages grammaticaux de référence, consultable sur demande par les étudiants

#### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- syllabus imprimé obligatoire
- prise de note
- documents ajoutés en cours d'année sur la plateforme
- fichiers audio et vidéo
- Pour des raisons d'hygiène, chaque étudiant doit apporter, pour chaque cours, ses écouteurs/son casque sous peine de ne pas savoir travailler

Si l'enseignement doit se dérouler de manière hybride/ 100% à distance pour des raisons sanitaires, les plateformes Teams/Ms Forms/ ConnecteD/Discord seront utilisées. Toute la matière utilisée tant en ligne, qu'en classe, qu'elle soit transmise oralement ou par écrit, fait partie du cursus et doit être étudiée pour les évaluations/examens

### 4. Modalités d'évaluation

#### Principe

**Par défaut, notre établissement est francophone mais s'agissant d'un cours d'anglais, la langue d'enseignement et d'évaluation sera bien évidemment l'anglais. Certaines explications seront bien évidemment enseignées en français. Tout email envoyé à l'enseignante doit être rédigé en anglais et toutes les consignes et instructions seront également données en anglais.**

## Q1

- 100% : l'examen écrit (60%) + EVC (40%)
- Le terme "EVC" fait ici référence à tout travail, devoir, test, interrogation, présentation, préparation ou discussion qui aura lieu pendant l'année, hors période d'examen. La participation active aux séances présentielle/distance peut être intégrée aux résultats d'évaluation continue.
- Note finale = Moyenne **arithmétique** des différents items, en tenant compte de la pondération, avec obligation de présenter l'examen.

## Q3

- En seconde session, l'examen écrit représente 100% des points.
- Les étudiant.e.s sont responsables de savoir ce qu'ils doivent représenter au Q3. Il leur appartient de venir voir les détails lors de la consultation de copies du mois de janvier et/ou de contacter l'enseignante.

## Principes généraux

1. D'une année à l'autre: aucun report partiel de cote ne sera toléré d'une année à l'autre sauf convention particulière prévue avec l'enseignante et demandée avant le 30 septembre par email, en anglais (cf supra.)
2. Si l'étudiant.e recommence le cours l'année suivante sans possibilité de suivre le cours (horaire), il doit demander une convention particulière à l'enseignante (détails cf supra, avant le 30 septembre).
3. En cas d'absence non justifiée par un document valable lors d'une EVC, quelle qu'en soit le type, l'étudiant.e aura un zéro. Avec document validé par la direction (p.ex.: certificat médical), l'étudiant.e aura soit un délai supplémentaire, soit sa moyenne d'EVC sera calculée sans celle manquante.
4. Note finale = **Moyenne arithmétique** des différents items, en tenant compte de la pondération.
5. Si un travail ne répond pas aux critères de recevabilité (pertinence du contenu, date et format de dépôt), il sera sanctionné par un 0 sans possibilité de le repasser. L'usage d'un logiciel de formulation de phrases pour les travaux écrits n'est pas autorisé et sera sanctionné sévèrement. Seul l'usage de correcteurs orthographiques tels Word, Antidote ou Grammarly est accepté.

## Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Int + Trv	40				
Période d'évaluation	Exe	60			Exe	100

Evc = Évaluation continue, Int = Interrogation(s), Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

## Dispositions complémentaires

- Voici le principe qui s'applique pour des étudiant.e.s qui ne sauraient présenter l'EVC: D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord. Il appartient à l'étudiant.e concerné.e de contacter l'enseignante au début du mois de septembre s'il souhaite un contrat spécifique. Passé ce délai (**30 septembre**), il devra se conformer aux mêmes obligations que ses camarades.
- Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).
- **Note finale = Moyenne arithmétique** des différents items, en tenant compte de la pondération.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).